



Beaumont Saint-Cyr

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL PERISCOLAIRE

BEAUMONT

2023/2024

MAIRIE DE BEAUMONT SAINT-CYR

Préambule :

Ce projet pédagogique est élaboré à partir du Projet Educatif de Territoire (**PEdT**) de la commune de BEAUMONT SAINT-CYR. Ce PEdT a été renouvelé par le Comité de pilotage le 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 mai 2024. Les valeurs éducatives du Comité de Pilotage sont : le Respect, la Solidarité et l'Ouverture. C'est au travers du Projet Pédagogique, de nos Projets d'Animations et nos Temps d'Activités Périscolaires que nous ferons ressortir ces valeurs éducatives.

Les accueils périscolaires sont des lieux qui font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ils sont pilotés par la mairie de BEAUMONT SAINT-CYR.

Ces structures sont de nature à être des accueils de loisirs avant et après l'école et durant la pause méridienne. Il ne s'agit pas simplement d'un simple moyen de garde pour les parents mais d'un endroit de socialisation, d'épanouissement, d'échange ou le respect du rythme de chaque enfant est une priorité. Pour l'enfant c'est un lieu de détente, de découverte et de loisirs ou il pourra choisir les activités qui l'intéressent.

Environnement :

La commune de BEAUMONT SAINT-CYR est, depuis le 1er janvier 2017, une commune nouvelle française située dans le département de la Vienne . La commune nouvelle regroupe les communes de BEAUMONT et de SAINT-CYR qui deviennent des communes déléguées, son chef-lieu se situe à BEAUMONT.

Organisateur :

Mairie de BEAUMONT SAINT-CYR, 25 place du 11 Novembre, 86490 BEAUMONT SAINT-CYR.

Les accueils périscolaires sont déclarés pour la période de Septembre N à Juillet N+1.

Le numéro de déclaration auprès de la DDCS pour l'année scolaire 2023/2024 sont :

- **École Jeanne KAËS** : n°0860434AP000123 et n°0860434AP000223

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE LA COMMUNE DE BEAUMONT SAINT-CYR

CONCERNANT LES TEMPS D'ACTIVITES PÉRISCOLAIRES

Répondre aux différents besoins de garde :

- o Organiser un accueil de loisirs durant les temps périscolaires
- o Adapter l'amplitude horaire aux besoins des familles

Assurer la sécurité du public accueilli :

- o Répondre aux quotas et qualités d'encadrement selon le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 établis par le Ministère de la Cohésion Sociale
- o Utiliser des locaux et du matériel aux normes
- o Assurer une évaluation régulière des activités et fonctionnements proposés

Respecter le rythme de chaque enfant :

- o Tenir compte de la journée d'école dans l'organisation de l'accueil
- o Permettre de choisir son activité

Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » :

- o Faire l'expérience de l'éco-citoyenneté
- o Définir la notion de respect
- o Définir un cadre et des règles collectives
- o Donner une place à chacun

Favoriser l'acquisition de l'autonomie :

- o Apprendre les gestes du quotidien
- o Participer aux tâches quotidiennes
- o Encourager les idées et initiatives
- o Aménager l'espace

Associer les parents et renforcer les liens avec les familles :

- o Accueillir et faire connaissance
- o Informer les familles
- o Associer les parents au fonctionnement

Être un lien entre les familles et l'école :

- o Associer le projet d'école avec les activités périscolaires
- o Des outils (cahier, panneaux affichage...) pour transmettre les informations des enfants entre l'école et les familles.

Les Objectifs opérationnels :

- 1 Favoriser la participation des enfants dans les temps périscolaires, en les incitant à s'exprimer, à s'investir, à faire des choix.

Mise en œuvre :

Organiser des temps de concertation : Selon la tranche d'âge, adapter les temps de discussion entre les enfants et les animateurs sur les activités mises en place ou à mettre en place (en autonomie ou avec l'aide d'un animateur). Prendre en compte l'avis et les propositions de chaque enfant, c'est considérer chaque enfant comme un individu à part entière, mais c'est aussi pour l'équipe un moyen de revoir en permanence le fonctionnement et les activités.

De mettre en place par l'équipe d'animation des projets d'animations. Cette année scolaire 2023/2024, l'accueil périscolaire de de l'École Jeanne KAËS, le projet d'animation est « La mode sous toutes ses formes ».

Evaluation :

- Y- a-t-il eu des temps de concertation dès le début de l'année ?
- La fréquence des temps de paroles, de bilan (plusieurs fois par semaine, une fois par mois...) ?
- De manière formel (réunion d'enfant) ou informel ?
- Utilisation de différents supports selon l'âge des enfants (orale, écrite, pictogramme...) ?
- Tous les enfants se sont exprimés ?
- Les animateurs ont-ils pris en compte les remarques et propositions ? Quel ont été les changements apportés ?

Instaurer des relations de confiance : Donner des responsabilités à chaque enfant sur la base du volontariat. Valoriser à tout moment les actions du groupe ou de chaque enfant. Favoriser l'entraide, l'écoute et la collaboration des enfants. Respecter chaque enfant tel qu'il est et le mettre en confiance.

Evaluation :

- Comment les enfants ont-ils été responsabilisés ? A quel moment ?
- Le volontariat a-t-il été croissant ou décroissant durant l'année scolaire ?
- Comment les enfants ont-ils été valorisés ?

Permettre le choix des activités :

Nous donnons la possibilité aux enfants de choisir leurs activités sur les TAP. Pour les enfants d'élémentaire, après une première période de découverte de chaque activité, les enfants choisissent ensuite celles qu'ils souhaitent pratiquer. Les enfants s'initieront ensuite sur les activités pendant des cycles de 2 à 6 séances. Pour les enfants de maternelle, l'équipe d'animation propose 4 activités pendant une heure. Les enfants tournent sur les activités qu'ils préfèrent et ne sont pas obligés de toutes les faire. Sur les accueils du matin et du soir, les enfants sont libres de faire ce qu'ils veulent. Ils proposent eux même leurs activités et ont la possibilité de ne rien faire. Les animateurs proposent cependant des animations afin de leur faire découvrir de nouvelles activités, toujours en lien avec les centres d'intérêt des enfants.

Evaluation :

- Les enfants ont-ils choisi leurs activités ?
- Utilisation de différents supports selon l'âge des enfants (orale, écrite, pictogramme...) ?
- Ont-ils pratiqué plusieurs activités ?
- Comment ont-ils choisi (par rapport au copain, à l'activité...)
- Les enfants ont-ils proposé des activités et à quel moment ?
- Quels a-t-on mis à disposition des enfants pour proposer les activités (livre, internet, matériel pédagogique...) ?

2- *Aménager les différents temps d'accueils et les locaux de sorte à ce que chaque enfant passe sa journée dans une ambiance conviviale et détendue, dans le respect du rythme de chacun.*

Mise en œuvre :

- Prendre le temps de ne rien faire, permettre à l'enfant de participer aux activités à son rythme :

L'animateur devra prendre en compte l'état de fatigue ou d'énerverment des enfants pour adapter au mieux le déroulement de chaque temps d'accueils (le matin, l'après-midi et le soir). Donner la possibilité aux enfants de mettre en suspend l'activité en cours afin d'y revenir plus tard lorsqu'ils en auront de nouveau envie. L'animateur doit être force de proposition et en capacité de proposer des activités adaptées au moment de la journée.

Evaluation :

- Comment les animateurs ont-ils aménagé les locaux et les différents temps afin de respecter le rythme de chaque enfant ?
- Les enfants ont-ils la possibilité de ne rien faire ? A quel moment ?
- Comment les animateurs se sont adaptés au rythme des enfants ?
 - Garantir des temps où les enfants peuvent utiliser les différents lieux des accueils selon leurs envies :

Aménager les locaux selon les idées des enfants :

Ne pas matérialiser de limite dans la structure mais donner la possibilité aux enfants de s'approprier les locaux dans la mesure du possible. L'école n'est pas une structure figée, elle doit être en permanence réaménagée pour le confort des enfants et l'évolution des projets. Organiser des passerelles entre les CM2 et la Maison des jeunes : découverte de la Maison des Jeunes et de ses activités.

Evaluation :

- Comment les animateurs ont-ils aménagé les locaux et les différents temps afin de respecter le rythme de chaque enfant ?
- Les idées des enfants sur l'aménagement ont-ils été pris en compte ?
- Quel aménagement a été fait pendant l'année scolaire

3- *Faire de l'enfant l'acteur de son propre épanouissement et contribuer à l'éveil de sa personnalité.*

Mise en œuvre :

- Apporter aux enfants l'acquisition du savoir vivre, du savoir-faire, du savoir être (apprendre à) afin d'accompagner l'enfant dans certaines phases d'apprentissage :

Proposer des activités diverses et variées afin de satisfaire chaque enfant.

Profiter de chaque moment afin d'apporter aux enfants des techniques, des valeurs, des questionnements sur ce qu'ils font, sur ce qui les entoure.

Laisser l'enfant faire par soi-même, expérimenter, faire des erreurs et valoriser les réalisations de chacun.

Evaluation :

- Les animateurs ont-ils des moments pour faire des recherches d'activités, d'échanger sur leur pratique ?
- Les activités sont-elles favorables à l'expérimentation (manuelles, scientifiques, techniques...)
 - Donner la possibilité aux enfants de découvrir de nouveaux jeux, de nouvelles activités :

Offrir une large gamme d'animation dans les différents domaines d'activités (artistiques, sportives, culturelles, d'expressions...)

L'équipe d'animation doit être en recherche permanente de jeux et d'activités, elle doit également avoir un regard actuel sur les tendances du moment en terme de loisirs.

Evaluation :

- Les animateurs ont-ils des moments pour faire des recherches d'activités, pour échanger sur leur pratique ?
 - Développer des activités liées à son environnement (ce qui l'entoure) :

Lors des Temps d'Activités Périscolaires, nous faisons intervenir des associations locales et autres dans des domaines différents (sportives, culturelles, de loisirs...) afin de faire naître chez les enfants des vocations et futures passions.

Evaluation :

- Quelles sont les associations qui sont intervenues, d'où viennent-elle ?
- Les enfants se sont-ils inscrits dans ces associations ?

4- Promouvoir les accueils périscolaires et valoriser l'action éducative.

Mise en œuvre :

- Travailler sur la posture de l'animateur :

Prendre le temps d'accueillir les parents et les enfants le matin et le soir et à participer à l'activité de leurs enfants.

En encourageant les animateurs à discuter avec les parents.

Evaluation :

- Le retour des parents est-il bon sur l'accueil des animateurs (réunion publique, conseil d'école, APE...) ?
- Les parents communiquent ils plus ?
 - Informer les parents :

En les informant le plus régulièrement possible sur des informations diverses (menus de la cantine, programme des TAP, facturation, info diverses) en organisant des réunions ou en correspondant par mail, flyers.

Organiser des temps forts.

Evaluation :

- Comment communique-t-on avec les parents, à quelle fréquence, pour les informer de quoi ?
- A-t-on organisé un temps fort ?

5- Favoriser la mixité et le vivre ensemble

Mise en œuvre :

- Permettre aux enfants de se côtoyer sans restriction d'âge, de niveau ou de sexe.

Nous souhaitons, sur les accueils périscolaires du matin et du soir, permettre aux enfants d'élémentaire et de maternelle d'être ensemble, de décroquer l'ordre établi par les niveaux scolaires afin de favoriser une mixité d'âge. Nous permettons à chaque enfant d'aller sur les différents espaces aménagés sans restriction ou de limite d'âge (ex : des petites sections peuvent se retrouver à faire des jeux collectifs avec des CM2. Nous adaptons la règle pour les petites sections et demandons aux plus grands d'être vigilants et responsables).

Evaluation :

- Quels temps ont été aménagés afin de permettre la mixité ?

LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Lieux :

École Jeanne KAËS

3 rue Haute, BEAUMONT, 86490 BEAUMONT SAINT-CYR

Description :

L'école dispose de deux classes maternelles avec une salle de motricité, une salle de TAP partagée avec le RASED et quatre classes élémentaires ainsi que de deux cours pour la récréation.

Nous avons également un accueil périscolaire situé à l'entrée de l'école élémentaire.

Dans certain cas, nous disposons également du gymnase Thomas PESQUET et du gymnase scolaire. Ils sont accessibles directement par la cour de l'école élémentaire. Nous pouvons également disposer de la salle réservée à la petite enfance et de la bibliothèque municipale.

Le public :

Les accueils périscolaires accueillent tous les enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Les locaux nous permettent d'accueillir des enfants en situation de handicap. Nous ne sommes pas dans ce cas de figure pour cette année scolaire.

Capacité d'accueil (déclaré à la DDCS) :

Accueil Périscolaire de l'École Jeanne KAËS :

Accueil périscolaire du matin et du soir

25 enfants (-de 6 ans), 35 enfants (+ de 6 ans), total : 60 enfants

Accueil périscolaire du mercredi après midi

25 enfants (-de 6 ans), 35 enfants (+ de 6 ans), total : 60 enfants

Temps d'activités périscolaires

35 enfants (-de 6 ans), 80 enfants (+ de 6 ans), total : 105 enfants

Horaires :

Périscolaire du matin : 7h15 à 9h00

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

- **École Jeanne KAËS** : mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h45

Périscolaire du soir :

- **École Jeanne KAËS** : lundi de 15h45 à 18h45

mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h45

Périscolaire du mercredi après-midi **École Jeanne KAËS** :

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi commencera dès 12h00 jusqu'à 18h45.

Les activités principales se dérouleront de **14h00 à 16h30**. Le goûter sera pris de 16h30 à 17h00.

L'enfant attendra le retour en famille jusqu'à 18h45.

Les accueils périscolaires fonctionnent durant les périodes scolaires (sauf les jours fériés).

Taux d'encadrement (PEdT) :

1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans.

1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans.

L'équipe :

- **Accueil Périscolaire de l'**École Jeanne KAËS** :**

Accueils périscolaires du matin, du soir et du mercredi après-midi :

1 directrice : BPJEPS LTP

1 référente de l'accueil périscolaire : CAP Petite Enfance

3 animatrices titulaires du BAFA ou du CAP Petite Enfance

Temps d'activités périscolaires :

1 directrice : BPJEPS LTP

1 référente de l'accueil périscolaire : CAP petite enfance

7 animatrices titulaires du BAFA ou du CAP Petite Enfance

En plus de l'équipe pédagogique, des prestataires extérieurs interviennent, titulaires du brevet d'état ou des bénévoles non diplômés.

Nous mettons en place des temps de réunion en équipe et de préparation d'activités tous les lundis de la première semaine de chaque vacance (4h). Ces temps de réunion nous permettent également de travailler, de réajuster nos objectifs et leurs mises en œuvre. Ils permettent également de prévoir des activités en lien avec les propositions des enfants.

En plus de l'équipe pédagogique, des prestataires extérieurs interviennent, titulaires du brevet d'état ou des intervenants non diplômés.

Taux d'encadrement (PEdT) :

Pour chaque temps d'accueil déclaré auprès de la DDCS, la commune respecte le taux d'encadrement en vigueur.

1 animateur pour 14 enfants de – de 6 ans

1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans

Les transports :

- **L'École Jeanne KAËS** : Tous les locaux utilisés sont les uns à côté des autres, il n'y a donc pas de déplacements à prévoir sur les différents temps périscolaires. Les minibus sont à disposition pour les déplacements extérieurs du mercredi après-midi. Nous disposons de deux mini bus 9 places chacun. Nous disposons de 8 rehausseurs adaptés à la morphologie des enfants. Ils sont utilisés surtout sur le temps d'accueil périscolaire du mercredi et lors des TAP.

Le Projet d'Accueil Individualisé :

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- Pathologie chronique (asthme, par exemple),
- Allergies,
- Intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).

Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire, et se nomme ainsi parfois PAIP (projet d'accueil individualisé périscolaire).

Le PAI est élaboré à la demande de la famille, ou, avec son accord et sa participation, par le directeur d'école ou le chef d'établissement à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant, en concertation avec, selon le cas, le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- Les régimes alimentaires à appliquer,
- Les conditions des prises de repas,
- Les aménagements d'horaires,
- Les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent,
- Les activités de substitution proposées.

Les tarifs :



TARIFS CANTINE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

REPAS CANTINE							
Quotient Familial	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +	HC
tarif	0,89 €	2,66 €	2,80 €	2,95 €	3,10 €	3,25 €	3,25 €
Repas adulte	au prix d'achat						
PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR							
Quotient Familial	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +	HC
tarif par 1/4 d'heure	0,12 €	0,31 €	0,37 €	0,39 €	0,41 €	0,43 €	0,43 €
dépassement d'horaire	8 € par 1/4 d'heure						
PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI APRES-MIDI							
Quotient Familial	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +	HC
tarif sans repas	1,97 €	3,93 €	4,59 €	6,55 €	6,88 €	7,21 €	7,21 €
tarif avec repas	2,85 €	6,59 €	7,39 €	9,50 €	9,98 €	10,45 €	10,46 €
GOUTER	Coef CAF	0-400	401-700	701-1000	1001-1300	1301-1600	1601 et +
	Tarif	0,16 €	0,49 €	0,51 €	0,54 €	0,57 €	0,59 €

Déroulement des journées :

- **L'accueil périscolaire du matin :**

École Jeanne KAËS :

7h15 : ouverture de l'accueil périscolaire du matin avec 2 animatrices diplômées.

Le matin les enfants arrivent de manière échelonnée, des activités et du matériel sont mis à leur disposition en libre-service. L'accueil est aménagé de manière à respecter le rythme de chacun (jeux calme, espace lecture, espace dessin...). Une animatrice est en charge d'accueillir chaque enfant et son parent. Son attitude doit être avenante et accueillante en ayant toujours un petit mot pour chacun. L'autre animatrice peut proposer pour ceux qui le souhaitent une activité « fil rouge » (production, activité collective sur un thème précis). Les thèmes de ces activités changent après chaque vacance. La mixité entre les différents enfants d'élémentaires et de maternelles est de rigueur. Les enfants ont la possibilité de proposer des activités ou d'apporter des jeux pour jouer avec leurs camarades.

8h45 : Fin des activités. Les enfants sont sollicités pour ranger le matériel et sont invités à passer aux sanitaires. Les enfants de l'élémentaire sont invités à passer aux sanitaires et rejoignent leurs classes sous le regard attentif de l'animatrice et les maternelles sont accompagnés dans leurs classes par l'autre animatrice.

9h00 : Début de l'école

- **Le midi : la pause méridienne**

12h00 : Fin de la classe.

École Jeanne KAËS :

Côté maternelle : Les ATSEM emmènent les enfants au réfectoire, après être passés aux sanitaires et le lavage des mains. Deux animatrices accueillent les enfants dans le réfectoire. Il y a deux pôles dans le réfectoire, une animatrice se place à chaque pôle. Les enfants se placent comme ils le souhaitent. Les animatrices déjeunent (**sauf en cas de crise sanitaire**) avec les enfants. Ce système, d'un point de vue pédagogique, permet aux animatrices d'apprendre aux enfants à avoir de l'autonomie sur ce temps (se servir dans le plat, éplucher une banane, se servir de l'eau...), cela permet également d'avoir des échanges avec les enfants (discussions) ce qui entraîne moins de bruit dans le réfectoire. En moyenne nous avons 45 enfants. Le déjeuner se termine vers 12h45 environ. Les deux ATSEM, viennent chercher les enfants de petite section pour les diriger vers les sanitaires puis le dortoir pour un temps de sieste et de repos. Les autres enfants sont dirigés vers la cour de récréation sous la surveillance de deux animatrices.

Côté élémentaire : Depuis septembre 2020, nous sommes passés en service self. Les enfants de GS/CP entrent en premier dans le self, ils se servent et s'installent pour déjeuner. Lorsque le dernier enfant de CP s'est installé, la classe de CE1 entrent à leur tour dans le self. Lorsque les enfants ont terminé de déjeuner, ils passent par la table de tri des déchets, se lavent les mains et sortent en récréation. La même opération se répète pour les classes de CE2, CM1 et CM2. Les enfants sont en totale autonomie dès leur entrée dans le self jusqu'à la sortie, sous la surveillance de deux agents de restauration.

Sur ce temps de repas, dès l'entrée des enfants dans le self jusqu'à leur sortie, l'autonomie et la responsabilisation sont proposées aux enfants (sous la surveillance de deux agents de restauration).

- **Les Temps d'Activités Périscolaires :**

La Municipalité propose les TAP trois fois par semaine. Elles sont réalisées par l'équipe d'animation, des bénévoles et des intervenants extérieurs.

Ces Temps sont pris en charge par la Municipalité afin d'offrir la gratuité à toutes les familles.

Pour rappel :

École Jeanne KAËS : mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h45

TAP Maternelle :

Les activités du TAP proposées pendant ce temps périscolaire sont : bibliothèque, activités manuelles et jeux libres dans la cour de récréation. L'enfant choisira son activité le jour

même et a donc la possibilité de changer d'activité tous les jours. Les activités sont également pensées avec valeurs éducatives du PEdT.

TAP Élémentaire

Les activités du TAP proposées, par nos animatrices périscolaires et notre bibliothécaire, pendant ce temps périscolaire, sont : bibliothèque, activités manuelles, récréation, jeux de société. L'enfant choisira son activité le jour même.

Pour les activités spécifiques : Golf, Sculpture de Ballons/Magie/Origami, Les Trésors d'Antan et Activités Sportives, également choisies par l'enfant, elles commenceront le 03 octobre et seront actives jusqu'au 07 juillet 2024 inclus.

Activités	Jour(s)	Intervenant(s)
Activités Manuelles	Mardi, Jeudi et Vendredi	Animatrices périscolaires
Récréation/Jeux de cour	Mardi, Jeudi et Vendredi	Animatrices périscolaires
Bibliothèque	Jeudi	Bibliothécaire
Les Trésors d'Antan	Jeudi	Bénévole-Diplômé enseignant
Nature et Botanique	Jeudi	Bénevole
Danse	Jeudi	BAFA
Activités sportives	Mardi et Jeudi	Educateur Sportif (Brevet d'état) + Service civique
Golf	Jeudi	Éducateur Sportif
Magie	Mardi	Intervenant
Danse Moderne	Jeudi	Intervenante diplômée
Yoga	Mardi	Intervenante diplômée

- **L'accueil périscolaire du soir :**

Pour l'École Jeanne KAËS :

Ce temps est assuré par trois animatrices diplômées et un animateur non diplômé.

15h45 ou 16h45 : Les enfants dont les parents ne sont pas présents, sont accompagnés à l'accueil périscolaire du soir. Après un passage aux sanitaires, les enfants se dirigent à l'accueil périscolaire. Les enfants prendront le goûter (payant) fourni par la société de restauration. C'est un moment de détente où chacun prend le temps de manger et de boire. Vers 17h, les enfants terminent ce temps et sont invités à rejoindre les lieux de loisirs (selon la météo : cours de récréation, accueil périscolaire, salle de motricité). Pour ceux qui le souhaitent (enfants du CP au CM2) un temps pour les devoirs leur est consacré. Une animatrice est mise à disposition pour « l'aide aux devoirs ». Le

rôle de l'animatrice est d'accompagner et d'encourager chaque enfant dans son travail. L'animatrice ne fait en aucun cas les devoirs et ne les corrige pas, elle est juste une aide.

Ensuite tous les enfants maternelles et élémentaires se retrouvent tous ensemble pour participer à des activités libres ou dirigées. Ce temps est l'occasion de favoriser la mixité entre les différentes tranches d'âge.

Les parents arrivent de manière échelonnée afin de récupérer leur enfant.

18h45 : Fin et fermeture de l'accueil périscolaire du soir.

- **L'accueil périscolaire du mercredi après-midi à l'École Jeanne KAËS de 12h00 à 18h45 :**

L'activité principale de l'accueil périscolaire débute à 14h00 et se termine à 17h00. Le goûter est de 16h30 à 17h00.

L'activité principale de l'accueil périscolaire débute à 14h00 et se termine à 16h30. Le goûter est de 16h30 à 17h.

A 12h00, les enfants de maternelle seront amenés et installés à la cantine par une animatrice périscolaire et pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine les ATSEM emmènent les enfants à l'accueil périscolaire où les parents viennent les récupérer. A la cantine, les animatrices périscolaires inciteront les enfants à goûter sans toutefois les forcer. L'animatrice accompagnent les enfants dans la manipulation des couverts. A la fin du repas l'animatrice dirige les enfants vers l'accueil périscolaire où le rythme et les besoins de l'enfant vont être pris en compte. Pour ceux qui en ont besoin et qui le souhaitent, une sieste est proposée dans le dortoir de l'école maternelle. Pour les autres, des activités diverses sont proposées. Les enfants peuvent ne pas y participer. Il convient donc de prévoir un animateur pour s'occuper, surveiller, discuter avec les enfants qui ne souhaitent pas faire d'activité encadrée.

Les enfants de l'école élémentaire se rassemblent devant la porte de la cantine accompagnée par une animatrice. A l'École Jeanne KAËS, depuis septembre 2020, nous sommes passés en service self. Les enfants entrent dans le self, ils se servent et s'installent pour déjeuner. Lorsque les enfants ont terminé de déjeuner, ils passent par la table de tri des déchets, se lavent les mains et sortent en récréation. Les enfants sont en totale autonomie dès leur entrée dans le self jusqu'à la sortie, sous la surveillance de deux agents de restauration. Sur ce temps de repas, dès l'entrée des enfants dans le self jusqu'à leur sortie, l'autonomie et la responsabilisation sont proposées aux enfants (sous la surveillance de deux agents de restauration).

- **Le rôle de l'équipe :**

Les animateurs

- *En présence de l'enfant :*

Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.

Etre à l'écoute, patient et disponible.

Savoir poser les limites.

Organiser, savoir proposer des activités variées et adaptées à leurs besoins.

Valoriser chaque enfant.

Veiller à ce que chacun trouve sa place au sein du groupe.

Respecter les locaux, ranger et laisser propres les salles et le matériel.

Chaque animateur doit amener l'enfant dans une démarche citoyenne, responsable, respectueuse de soi-même et des autres.

- *En présence de l'équipe :*

Savoir se remettre en question

Savoir se dire les choses sans s'énerver

Prendre des initiatives

Trouver sa place dans l'équipe

Transmettre les informations

- *Pendant l'activité :*

Prendre en charge tout le groupe du début à la fin de l'activité (assumer sa responsabilité).

Capter l'attention et motiver les enfants.

Communiquer de façon claire en utilisant un langage compréhensible.

S'assurer de la compréhension du groupe en demandant un retour.

Etre à l'écoute de chaque enfant.

S'adapter aux situations rencontrées.

Donner un rythme à l'activité en fonction des besoins du groupe, en aménageant des moments d'intensités différentes.

Assurer la sécurité (morale et physique) du groupe.

Demander l'avis aux enfants constamment, s'adapter à leurs envies, faire des bilans avec eux afin d'évaluer et s'évaluer.

- *Après l'activité :*

Organiser l'enchaînement entre l'activité ou le temps passé et le suivant (déplacements, repas, activités).

Ranger rigoureusement le matériel.

Prévoir un moment de bilan entre les animateurs.

○ *Les domaines d'activités :*

L'activité est un puissant facteur de développement et de sociabilisations.

Le jeu sous toutes ses formes

Activités sportives, de pleine nature, d'expression, artistique, libre.

Les fonctionnements de nos accueils périscolaires peuvent être modifiés ou aménagés selon les directives gouvernementales face à la crise sanitaire COVID-19.